

INFORMATIONS concernant les résultats de septembre 2016 en Licence 1

- 1/ Résultats des examens de la session de septembre 2016**
- 2/ Réinscription administrative**
- 3/ Inscription pédagogique**
- 4/ Consultation des copies**
- 5/ Conférence de méthode des samedis**

1/ Résultats des examens / : mardi 11 octobre 2016 à 14 heures

Les étudiants de Paris 1 ainsi que ceux des Universités partenaires peuvent avoir accès à leurs résultats sur le site de Paris 1 de la manière suivante :

Taper : <http://ent.univ-paris1.fr/resultats>

Dans l'onglet « Scolarité », sélectionner « Mon dossier étudiant ».

Plusieurs volets sont consultables : Etat Civil, Adresses, Historique de mes inscriptions à Paris 1, Calendrier des examens, **Notes et résultats**.

Les étudiants de Licence 1 sont ADMIS en Licence 2 lorsqu'ils obtiennent la moyenne arithmétique des semestres 1 et 2. Un étudiant est déclaré Ajac (ajourné mais autorisé à continuer) s'il a validé un des deux semestres.

Un relevé de notes de la session de septembre 2016 vous sera adressé sous 15 jours. Aucun duplicata ne vous sera délivré. Veuillez prendre la précaution de faire des photocopies. ***Toutes réclamations concernant les résultats devront être faites avant le vendredi 31 octobre 2016.***

Seules les notes obtenues au cours de la session de septembre 2016 apparaîtront à l'écran et sur le relevé de notes. Pour les notes validées antérieurement, reportez-vous à vos relevés de notes précédents.

2/ Réinscription administrative

- Etudiants rattachés à Paris 1 : réinscription sur le site

<http://reins.univ-paris1.fr> à partir du **jeudi 20 octobre 2016**.

ATTENTION (Dérogation) : Les étudiants REDOUBLANTS en Licence 1

Tout étudiant qui n'arrive pas à se réinscrire dans une année ou dans chacune des années de son cursus (si AJAC) à partir de « reinsuniv-paris.fr » doit faire une demande de dérogation à la règle des trois réinscriptions. En effet un étudiant qui a dépassé le nombre de réinscriptions autorisé en licence doit obligatoirement remplir et nous adresser le formulaire à télécharger sur le site du Cavej à partir de la mi-octobre. Cette demande sera étudiée en commission et est indispensable pour être admis à se réinscrire à nouveau au Cavej. Elle devra être adressée en joignant les documents demandés et une lettre de motivation avant le 30 octobre à : CAVEJ, demande de dérogation, 17 rue Saint Hippolyte, 75013 PARIS en précisant l'année d'étude concernée (L1)

L'inscription administrative ne vous sera pas ouverte sur le site internet de Paris 1 tant que cette formalité ne sera pas faite.

- Etudiants rattachés aux Universités partenaires **PARIS 2, PARIS 5, PARIS 11, PARIS 13** et **VERSAILLES ST QUENTIN** :

Prendre contact avec le service des inscriptions administratives de ces universités.

3/ Inscription pédagogique (Cavej, Cned et Universités partenaires)

NB : Il est nécessaire de faire votre inscription pédagogique pour pouvoir passer vos examens.

L'inscription pédagogique s'effectue par courrier, par l'envoi d'une fiche téléchargeable sur le site internet du CAVEJ e-cavej.org à partir de la mi-octobre, accompagnée des pièces justificatives demandées.

Les étudiants déclarés Ajac devront procéder à l'inscription pédagogique en L1 et en L2.

4/ Consultation des copies

Nous vous rappelons que la consultation des copies d'examen aura lieu les :

Jeu

Seules les copies de Droit civil et de Droit constitutionnel pourront être consultées (*se présenter devant le secrétariat*).

Les copies ne peuvent être consultées que par l'étudiant.

5/ Conférence de méthode des samedis

Vous pourrez consulter le planning de travail qui sera sur le site du Cavej e-cavej.org à la fin octobre et assister aux conférences de méthode avant d'avoir procédé à l'inscription pédagogique au CAVEJ. La première conférence aura lieu le **samedi 22 octobre 2016 au Centre René CASSIN Amphi 2.**

Le secrétariat de Licence 1
Paris le, 10 octobre 2016